



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rése:
au
Monit
belg***20087476***Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le 22.07.2020
~~Le Greffier~~
GrefféN° d'entreprise : **0445 648 286**

Nom

(en entier) : **Jaguar-Thiry S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Route de Gérasa 9, 6723 Habay-La-Vieille****Objet de l'acte : Démissions et nominations**

Extrait du procès verbal de la réunion de l'assemblée générale du 14 juillet 2020:

"Démission des administrateurs

PREND ACTE de la démission des personnes suivantes en qualité d'administrateur :

-Monsieur Albert Thiry ;

-Monsieur Georges Thiry ; et

-G.A.M. IMMO SRL, représentée par Madame Michèle Thiry, représentante permanente.

Ces démissions prennent effet à compter de ce jour.

DECIDE de donner une décharge provisoire à ces administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

Les actionnaires seront appelés à se prononcer sur la décharge à donner à ces administrateurs pour l'exercice de leur mandat, à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Nomination de plusieurs administrateurs

DECIDE de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateur :

(a) Monsieur Benjamin Kontz, domicilié rue Jean-Pierre Pier, 7 à 2333 Luxembourg ; et

(b) Monsieur Arnold Thomas Kontz, domicilié Boulevard Charles Marx, 19 à 2130 Luxembourg.

Ces mandats prennent effet à compter de ce jour et ils expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2025.

Messieurs Benjamin Kontz et Arnold Thomas Kontz, ici présents, acceptent leur mandat et déclarent que rien ne s'oppose à cette acceptation.

Rémunération des nouveaux administrateurs

DECIDE que le mandat de ces nouveaux administrateurs sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur Jean-Philippe Weicker et Mesdames Sandrine Paraire et Inès Verboogen, collaborateurs au sein de BDO Legal SCRL, dont le siège social est établi Da Vincilaan, 9 E.6 à 1930 Zaventem, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0892.456.715 (RPM Bruxelles, tribunaux néerlandophones), agissant séparément, avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge."

Pour extraits conformes,

Jean-Philippe Weicker

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 juillet 2020:

"Démission du président du conseil d'administration

PREND ACTE de la démission de Monsieur Albert Thiry en qualité de président du conseil d'administration.

Cette démission prend effet à compter de ce jour.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Démission de l'administrateur délégué

PREND ACTE de la démission de G.A.M. IMMO SRL, représentée par Madame Michèle Thiry, représentante permanente, en qualité d'administrateur délégué.

Cette démission prend effet à compter de ce jour.

Nomination des nouveaux administrateurs délégués

DECIDE de confier la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion aux personnes suivantes :

☐ Monsieur Benjamin Kontz, domicilié rue Jean-Pierre Pier, 7 à 2333 Luxembourg ; et

☐ Monsieur Arnold Thomas Kontz, domicilié Boulevard Dr. Charles Marx, 19 à 2130 Luxembourg.

Messieurs Benjamin Kontz et Arnold Thomas Kontz porteront chacun le titre d'« administrateur délégué ».

Ces mandats prennent effet à compter de ce jour. Sauf révocation par le conseil d'administration, ils expireront de plein droit à la date à laquelle leur mandat d'administrateur de au sein de la société prendra fin.

Conformément aux articles 21 et 22 des statuts de la société, les pouvoirs de gestion journalière de la société et de représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion sont exercés individuellement par les administrateurs délégués. En dehors des actes de gestion journalière, les actes qui engagent la société sont valablement signés par deux membres du conseil d'administration agissant conjointement.

Messieurs Benjamin Kontz et Arnold Thomas Kontz ici présents, acceptent leur mandat et déclarent que rien ne s'oppose à cette acceptation.

Rémunération des nouveaux administrateurs délégués

DECIDE que Messieurs Benjamin Kontz et Arnold Thomas Kontz exerceront leur mandat d'administrateur délégué à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur Jean-Philippe Weicker et Mesdames Sandrine Paraire et Inès Verboogen, collaborateurs au sein de BDO Legal SCRL, dont le siège social est établi Da Vincilaan, 9 E.6 à 1930 Zaventem, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0892.456.715 (RPM Bruxelles, tribunaux néerlandophones), agissant séparément, avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge."

Pour extrait conformes,

Jean-Philippe Weicker